Amidon et produits connexes

PROFIL DE L'INDUSTRIE

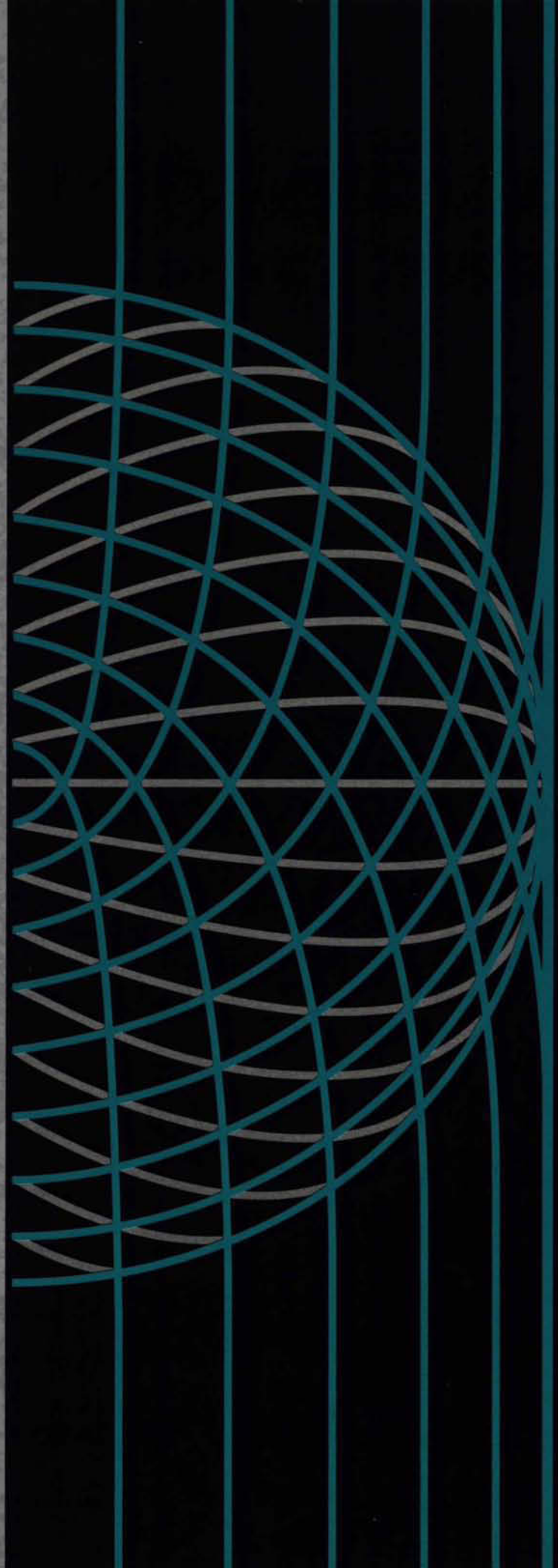

Industrie, Sciences et Technologie Canada
Industry, Science and Technology Canada

INDUSTRY CANADA/INDUSTRIE CANADA
108502

Centres de services aux entreprises d'ISTC et Centres de commerce extérieur

Industrie, Sciences et Technologie Canada (ISTC) et Commerce extérieur Canada (CEC) ont mis sur pied des centres d'information dans les bureaux régionaux de tout le pays. Ces centres permettent à leur clientèle de se renseigner sur les services, les documents d'information, les programmes et l'expérience professionnelle disponibles dans ces deux Ministères en matière d'industrie et de commerce. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'un ou l'autre des bureaux dont la liste apparaît ci-dessous.

Terre-Neuve

Atlantic Place
215, rue Water, bureau 504
C.P. 8950
ST. JOHN'S (Terre-Neuve)
A1B 3R9
Tél. : (709) 772-ISTC
Télécopieur : (709) 772-5093

Île-du-Prince-Édouard

Confederation Court Mall
National Bank Tower
134, rue Kent, bureau 400
C.P. 1115
CHARLOTTETOWN
(Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7M8
Tél. : (902) 566-7400
Télécopieur : (902) 566-7450

Nouvelle-Écosse

Central Guaranty Trust Tower
1801, rue Hollis, 5e étage
C.P. 940, succursale M
HALIFAX (Nouvelle-Écosse)
B3J 2V9
Tél. : (902) 426-ISTC
Télécopieur : (902) 426-2624

Nouveau-Brunswick

Assumption Place
770, rue Main, 12e étage
C.P. 1210
MONCTON (Nouveau-Brunswick)
E1C 8P9
Tél. : (506) 857-ISTC
Télécopieur : (506) 851-6429

Québec

Tour de la Bourse
800, place Victoria, bureau 3800
C.P. 247
MONTRÉAL (Québec)
H4Z 1E8
Tél. : (514) 283-8185
1-800-361-5367
Télécopie

Ontario

Dominion
1, rue Fro
TORONTO
M5J 1A4
Tél. : (416
Télécopie

Manitob

330, aven
C.P. 981
WINNIPE
R3C 2V2
Tél. : (204
Télécopie

Saskatchewan

S.J. Cohen Building
119, 4e Avenue sud, bureau 401
SASKATOON (Saskatchewan)
S7K 5X2
Tél. : (306) 975-4400
Télécopieur : (306) 975-5334

Alberta

Canada Place
9700, avenue Jasper,
bureau 540
EDMONTON (Alberta)
T5J 4C3
Tél. : (403) 495-ISTC
Télécopieur : (403) 495-4507

Yukon

108, rue Lambert, bureau 301
WHITEHORSE (Yukon)
Y1A 1Z2
Tél. : (403) 668-4655
Télécopieur : (403) 668-5003

Territoires du Nord-Ouest

Precambrian Building
10e étage
Sac postal 6100
YELLOWKNIFE
(Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2R3
Tél. : (403) 920-8568
Télécopieur : (403) 873-6228

Administration centrale d'ISTC

Édifice C.D. Howe
235, rue Queen
1er étage, tour Est
OTTAWA (Ontario)
K1A 0H5
Tél. : (613) 952-ISTC
Télécopieur : (613) 957-7942

Administration centrale de CEC

InfoExport
Édifice Lester B. Pearson
125, promenade Sussex
OTTAWA (Ontario)
K1A 0G2
Tél. : (613) 993-6435
1-800-267-8376

Demandes de publications

Pour recevoir un exemplaire de l'une des publica
de commerce extérieur le plus près de chez vous

ices aux entreprises ou le Centre
l'un des trois bureaux suivants.

Pour les Profils de l'industrie :
Direction générale des communications
Industrie, Sciences et Technologie Canada
235, rue Queen, bureau 704D
OTTAWA (Ontario)
K1A 0H5
Tél. : (613) 954-4500
Télécopieur : (613) 954-4499

Pour les a
Direction
communi
Industrie,
Technolo
235, rue
OTTAWA
K1A 0H5
Tél. : (61
Télécopieur : (613) 954-6436

Télécopieur : (613) 996-9709

DATE DUE - DATE DE RETOUR
ISTC 1551 (2/90)

Canada

23M

(V.6 92.04)

HD9505/.C3/I5/1990-91
Canada. Industry, Science
Industry profile.
BFGJ S7 c.2

1990–1991

AMIDON ET PRODUITS CONNEXES

AVANT-PROPOS

Étant donné l'évolution rapide du commerce international, l'industrie canadienne doit pouvoir soutenir la concurrence si elle veut connaître la croissance et la prospérité. Favoriser l'amélioration du rendement de nos entreprises sur les marchés du monde est un élément fondamental des mandats confiés à Industrie, Sciences et Technologie Canada et à Commerce extérieur Canada. Le profil présenté dans ces pages fait partie d'une série de documents grâce auxquels Industrie, Sciences et Technologie Canada procède à l'évaluation sommaire de la position concurrentielle des secteurs industriels canadiens, en tenant compte de la technologie, des ressources humaines et de divers autres facteurs critiques. Les évaluations d'Industrie, Sciences et Technologie Canada et de Commerce extérieur Canada tiennent compte des nouvelles conditions d'accès aux marchés de même que des répercussions de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Pour préparer ces profils, le Ministère a consulté des représentants du secteur privé.

Veiller à ce que tout le Canada demeure prospère durant l'actuelle décennie et à l'orée du vingt-et-unième siècle, tel est le défi qui nous sollicite. Ces profils, qui sont conçus comme des documents d'information, seront à la base de discussions solides sur les projections, les stratégies et les approches à adopter dans le monde de l'industrie. La série 1990–1991 constitue une version revue et corrigée de la version parue en 1988–1989. Le gouvernement se chargera de la mise à jour régulière de cette série de documents.

Michael H. Wilson
Ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie
et ministre du Commerce extérieur

Structure et rendement

Structure

L'industrie canadienne de l'amidon et des produits connexes regroupe les entreprises qui traitent le maïs, le blé, les pois des champs et la pomme de terre pour en tirer l'amidon et ses dérivés. Les co-produits obtenus directement de l'extraction de l'amidon sont des fibres, des protéines et le germe de maïs. La plupart des entreprises effectuent d'autres transformations pour en extraire des produits comme les amidons modifiés, les édulcorants et l'huile végétale.

La production d'amidon constitue le dénominateur commun entre les entreprises visées par le présent profil d'industrie. Dans certains cas, les produits connexes peuvent avoir plus de valeur que l'amidon. Ces produits varient selon la source de la matière première.

Le sous-secteur de la maïserie emploie une voie humide pour extraire la fécule, les édulcorants (glucose, fructose, dextrose), le gluten et l'huile du maïs. Ces entreprises utilisent environ un million de tonnes de maïs par année, ce qui représente quelque 100 millions de dollars au cours actuel. La fécule de maïs est la principale forme d'amidon utilisée au Canada. Avec 75 % de la consommation globale d'amidon (dont l'industrie de la fabrication du papier et des boîtes de carton ondulé emploie 80 %), le secteur industriel est le principal client de ce sous-secteur, suivi de l'industrie alimentaire. Les confiseries et les entreprises de transformation des fruits et des légumes absorbent environ le tiers de l'amidon consommé par l'industrie alimentaire. Les boulangeries-pâtisseries, les biscuiteries et les autres entreprises de transformation alimentaire se partagent le reste.

Le secteur canadien de la transformation des aliments utilise aussi de grandes quantités d'édulcorants tirés du maïs. Le glucose, par exemple, est utilisé par les confiseries, les fabricants de crème glacée, les entreprises de transformation des fruits et des légumes, les brasseries, les biscuiteries et diverses entreprises de transformation alimentaire. Le sirop

de maïs enrichi en fructose (HFCS) est surtout utilisé par les fabricants de boissons gazeuses. L'industrie alimentaire consomme également du dextrose. Les secteurs des adhésifs et des apprêts pour tissus emploient des dextrines, également extraites du maïs par voie humide. L'industrie des aliments pour animaux utilise le gluten de maïs, alors que l'huile de maïs raffinée est vendue comme huile de cuisson ou huile de table, ou encore sous forme de matières grasses (shortening).

Les producteurs de fécule et de gluten de blé transforment environ 150 000 tonnes de blé par année, ce qui représente de 17 à 20 millions de dollars au cours de 1990. La fécule de blé a surtout des applications industrielles, bien que l'industrie alimentaire en consomme de plus en plus. Elle sert aussi à fabriquer des dextrines. Le gluten est utilisé comme additif dans la boulangerie-pâtisserie (dans la farine enrichie et les mélanges à gâteau), de même que dans les pâtes alimentaires et les aliments pour animaux de compagnie. Il est également employé pour allonger des mélanges de viande.

La fabrication de fécule de pois absorbe une quantité variable de la production annuelle de pois des champs de l'ouest du Canada. Les co-produits de la fécule de pois, soit les fibres, les protéines et la farine, sont utilisés dans les aliments diététiques, le pain enrichi, certains procédés industriels et comme suppléments dans la nourriture pour animaux. La production d'amidon à partir de pois est un procédé relativement novateur au Canada : on utilise en effet cette nouvelle matière première pour répondre à la demande des consommateurs qui exigent des aliments riches en protéines et en fibres.

Les fabricants de fécule de pomme de terre ont recours à des pommes de terre de rebut ou à des résidus de coupe provenant des opérations de transformation qui, autrement, seraient destinés uniquement au bétail ou rejetés comme effluents. Les résidus de fabrication de la fécule de pomme de terre entrent dans la production de nourriture pour animaux.

Au Canada, cinq entreprises fabriquent de l'amidon et des produits connexes dans neuf usines, qui employaient au total environ 800 personnes en 1990. Deux de ces entreprises sont des filiales en propriété exclusive de multinationales américaines. Les trois principaux fabricants se partagent environ 95 % de la capacité de production canadienne. La seule intégration verticale dans l'industrie (au niveau de l'achat des matières premières) se retrouve dans le secteur de la production de fécule et de gluten de blé et de pomme de terre.

Statistique Canada ne dispose pas de chiffres sur les expéditions de l'industrie, mais on estime que la valeur de la production totale s'élevait à 350 millions de dollars en 1990 (figure 1). Les États-Unis constituent le principal débouché pour les exportations, suivis par le Japon et l'Europe, pour un total de 113 millions de dollars, en 1990. On exporte principalement du sirop de maïs à forte concentration de fructose, du gluten et de la fécule de blé. Les importations se chiffraient à 108 millions de dollars en 1990; elles étaient principalement constituées d'amidon et de dextrose. Les importations proviennent surtout

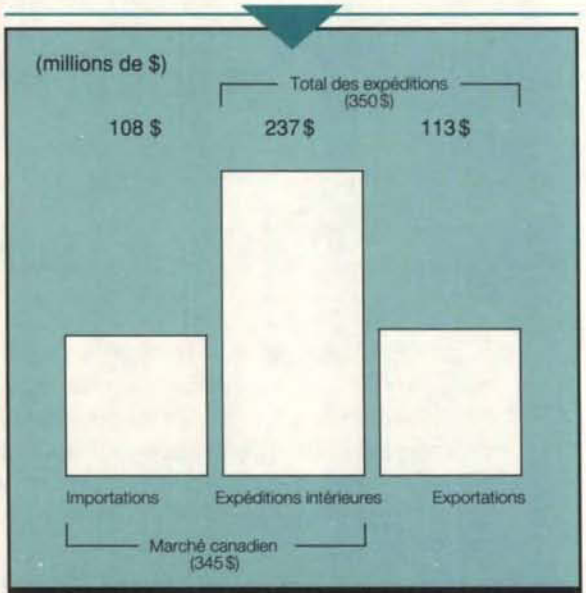

Figure 1 — Importations, exportations et expéditions intérieures, 1990

des États-Unis et de la Communauté européenne (CE), alors que certains amidons de plantes tropicales sont importés d'Asie.

Environ 75 % de la production provient de l'Ontario, mais le Nouveau-Brunswick, le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan comptent chacun une usine. La matière première diffère selon la région. Les usines du Manitoba et de la Saskatchewan se servent du pois des champs comme matière première, alors que celle du Nouveau-Brunswick tire parti des rebuts de pomme de terre. L'usine du Québec et une des usines de l'Ontario utilisent le blé, et les autres usines de l'Ontario, le maïs. L'emplacement des usines est fonction de la disponibilité des matières premières, de la proximité des marchés et des coûts de transport.

Rendement

L'industrie de l'amidon connaît un essor important depuis 1975, surtout avec l'augmentation de la capacité de traitement du maïs par voie humide, qui est passée d'environ 1 500 à 3 000 tonnes par jour, à la suite de nouveaux investissements de quelque 225 millions de dollars effectués entre 1975 et le début des années 1980. En outre, l'installation de nombreux systèmes électroniques de surveillance et de régulation des procédés a permis d'améliorer le rendement de vieilles amidonneries utilisant ce procédé d'extraction. Cette expansion résulte de la croissance du marché des édulcorants dérivés du maïs, employés comme substituts du sucre (saccharose) dans le secteur de la transformation alimentaire.

Les investissements dans le sous-secteur de la fécule de pois ont été moins spectaculaires, et n'atteignent pas au total 10 millions de dollars depuis la création de l'industrie vers

1975. La superficie réservée à la culture du pois des champs a augmenté considérablement, principalement à la suite de la demande de pois sur les marchés d'exportation.

Les investissements dans le sous-secteur de l'amidon de blé seraient de l'ordre de 60 à 70 millions de dollars, si l'on considère la valeur de remplacement. On utilise de plus en plus d'amidon et de gluten de blé à l'échelle mondiale, ce qui améliore les perspectives d'expansion de cette industrie.

Jusqu'en 1980, les exportations d'amidon, qui représentaient tout au plus 1 % de la production, étaient considérées comme négligeables. Depuis, le nord-est des États-Unis offre de modestes débouchés pour la fécule de blé et de maïs à la suite de l'augmentation de la production des usines canadiennes de l'Ontario et du Québec. Récemment, le Canada a exporté un peu de fécule de pois aux États-Unis et au Japon.

Les exportations de gluten de blé représentent environ 75 % de la production. Depuis quelques années, les États-Unis constituent le principal marché d'exportation auquel s'ajoutent le Mexique, le Japon, la Thaïlande, Taiwan et la France.

Les producteurs de fécule de pois augmentent également leurs exportations, en expédiant au Japon, en Europe et aux États-Unis des produits à base de protéines et de fibres alimentaires.

Les marchés d'exportation sont particulièrement importants dans le cas des co-produits et des sous-produits de la fécule de maïs. Le marché américain des édulcorants tirés du maïs, et en particulier celui du sirop de maïs à forte concentration de fructose, a explosé en 1983, les exportations destinées aux États-Unis passant d'environ un million de dollars en 1981 à quelque 25 millions en 1983. Les États-Unis continuent d'absorber une part importante des exportations canadiennes du sirop de maïs à forte concentration de fructose qui ont atteint 59 millions de dollars en 1990. Au niveau des prix, la compétitivité de ces exportations canadiennes a considérablement profité du programme du gouvernement américain visant à maintenir le prix élevé du sucre aux États-Unis. En outre, on exporte certains sous-produits du traitement du maïs par voie humide, notamment le germe de maïs, qui est expédié aux États-Unis où l'on en extrait l'huile, et les tourteaux à base de gluten de maïs, exportés au Royaume-Uni, au Japon et aux États-Unis.

La rentabilité de l'industrie de l'amidon est hautement tributaire du coût des matières premières. Pendant longtemps, les fabricants de fécule de maïs ont acheté leur maïs à des prix comparables à ceux que payaient leurs concurrents des États-Unis. En 1986, des droits compensateurs étaient imposés sur le maïs américain à la suite d'une enquête sur ces droits. Cette imposition a cessé en mars 1992.

La rentabilité de l'industrie est aussi fortement liée au rendement de sous-produits comme le glucose et le fructose. Le remplacement du saccharose par ces produits semble maintenant avoir plafonné. Depuis 1979, l'ouverture au Canada de deux usines spécialisées dans le traitement du maïs par voie humide et le démarrage de plusieurs nouvelles usines aux États-Unis ont avivé la concurrence sur le marché canadien. Ces facteurs ont eu des répercussions importantes sur la rentabilité de l'industrie et les investissements qui y sont effectués.

Forces et faiblesses

Facteurs structurels

La compétitivité dans le secteur de l'amidon dépend du coût des matières premières, du transport, de la taille des entreprises et des techniques de transformation. La possibilité de transformer l'amidon en co-produits de plus grande valeur joue aussi.

Les fabricants de fécule de maïs achètent leur matière première des producteurs et des marchandiseurs locaux. De petites quantités de maïs sont importées des États-Unis pour répondre à des besoins particuliers. Les fabricants de fécule de pois s'approvisionnent en pois des champs directement auprès des producteurs, tandis que le seul fabricant de fécule de pomme de terre est également grossiste en pommes de terre et utilise les tubercules de rebut et les déchets de coupe pour produire de la fécule.

Au Canada, les fabricants d'amidon sont établis à proximité de leurs fournisseurs de matières premières (fécule de pois et de pomme de terre) ou des marchés (fécule de blé), ou des deux (fécule de maïs). Pour l'industrie de la transformation des pois, la *Loi sur le transport du grain de l'ouest* établit des tarifs avantageux pour le transport des matières premières aux usines de transformation, et pour le produit fini.

La taille relativement réduite des amidonneries canadiennes peut être considérée comme leur principale faiblesse structurelle. Les États-Unis comptent plus d'usines dont la plupart sont plus grosses que l'amidonnerie canadienne la plus importante. Leur taille et leur spécialisation plus poussées permettent aux concurrentes américaines de réaliser des économies d'échelle hors de portée des amidonneries canadiennes. Ainsi, les fabricants américains de fécule de maïs se spécialisent-ils dans une gamme limitée de produits qu'ils fabriquent en grandes quantités et vendent avec de faibles marges de profit. Les usines fonctionnent à pleine capacité pour maintenir les coûts de production à un niveau peu élevé. Les fabricants canadiens, eux, doivent fabriquer une plus vaste gamme de produits afin de satisfaire un marché limité.

Dans le domaine des techniques de transformation, les fabricants canadiens d'amidon n'ont pas diversifié leurs opérations dans la même mesure que les fabricants américains qui produisent de nouveaux produits finis comme l'alcool et les produits chimiques.

Comme la fécule de maïs constitue la principale fécule destinée au marché intérieur, son prix influe fortement sur celui de tous les autres types de fécules primaires produites

au Canada. Toutefois, le prix canadien de la fécule de maïs est lui-même fortement conditionné par le prix américain, en raison du volume de la production de fécule de maïs aux États-Unis et de l'importance des amidons américains dans l'ensemble de la production mondiale. Le prix américain de l'amidon est lui-même déterminé par le prix du maïs sur le marché de Chicago. Ainsi, les amidonneries canadiennes doivent-elles affronter la concurrence des prix des amidons et des édulcorants à base de maïs importés des États-Unis. La pression exercée sur l'industrie canadienne de l'amidon diminue à mesure que les fabricants délaissent la production des amidons fabriqués en grandes quantités pour se spécialiser dans des produits comme le gluten de blé, le sirop de maïs à forte concentration de fructose, les protéines et les fibres de pois.

Facteurs liés au commerce

Au Canada et aux États-Unis, les tarifs appliqués aux importations d'amidons fabriqués sur une grande échelle et ayant une valeur relativement faible ne sont généralement pas assez élevés pour constituer des obstacles commerciaux importants. Le Canada impose un tarif de 1 ¢ la livre sur ces amidons, sauf sur les fécules de sagoutier et de manioc (fécules tropicales non produites en Amérique du Nord) sur lesquelles le tarif est de 0,84 ¢ la livre, et sur les amidons éthérifiés ou estérifiés, qui sont frappés d'un tarif de 12,5 % *ad valorem*. Les tarifs américains applicables à la nation la plus favorisée (NPF) sont de 0,4 ¢ la livre pour la fécule de pomme de terre et de 0,55 ¢ la livre pour les autres types d'amidons, à l'exception des fécules de manioc et de sagoutier, qui entrent en franchise.

Les tarifs canadiens et américains imposés sur les co-produits de l'amidon sont supérieurs à ceux qui frappent les amidons à faible valeur ajoutée, et protègent ainsi davantage les fabricants. Les tarifs canadiens sur les principaux co-produits sont de 17,5 % *ad valorem* dans le cas du gluten de blé et de 1,5 ¢ la livre dans celui du glucose et du fructose. Les tarifs américains s'élèvent à 6 % pour le glucose et le fructose, à 8 % *ad valorem* pour le gluten de blé destiné à la consommation humaine, et à 4 % pour le gluten de blé utilisé dans la fabrication de nourriture pour animaux de compagnie.

En vertu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE), les tarifs disparaîtront à compter du 1er janvier 1989. Cette disparition se fera en cinq ou 10 étapes égales et annuelles, tout dépendant du produit.

Les tarifs japonais et européens imposés sur l'amidon et ses co-produits constituent des obstacles plus importants au commerce que les tarifs en vigueur aux États-Unis et au Canada. Le tarif levé par le Japon sur les importations d'amidon et de gluten de blé est actuellement fixé à 25 % *ad valorem*, mais il n'est pas lié aux dispositions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. La CE impose des tarifs variables sur les importations d'amidon et de gluten de blé, soit 238,5 unités monétaires européennes (écus) la tonne

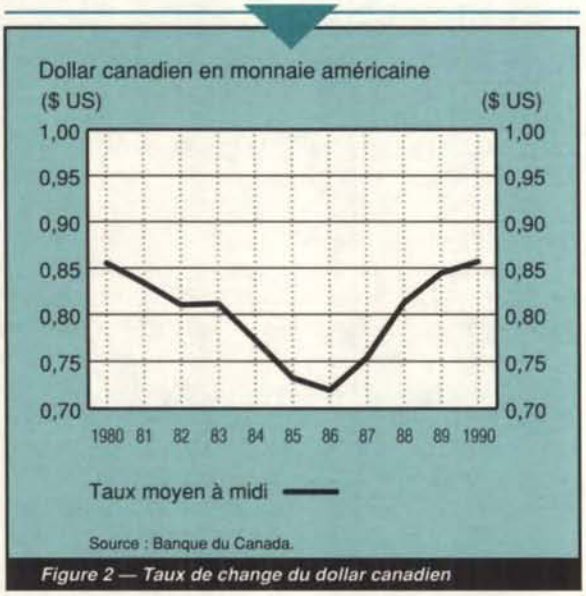

Figure 2 — Taux de change du dollar canadien

(369,68 $ la tonne) sur la fécule de maïs et de pomme de terre, 305,21 écus (473,08 $) la tonne sur la fécule de blé, et 698,9 écus (1 083,30 $) la tonne sur le gluten de blé.

L'industrie canadienne ne rencontre aucun obstacle non tarifaire important aux États-Unis. Les exportations canadiennes de gluten de blé doivent toutefois faire face à la concurrence des exportations des pays de la CE, subventionnées par leurs gouvernements à la suite de l'augmentation de la production de fécule et de gluten en Europe. Le Japon contingente les importations d'amidon, ce qui pourrait éventuellement limiter les exportations canadiennes.

En vertu de l'article 705 de l'ALE, entré en vigueur en mai 1991, il n'est plus nécessaire de détenir de permis pour importer de la fécule blé et du gluten des États-Unis. Cet article a exigé le retrait des permis d'importation canadiens alors que les subventions aux producteurs de blé étaient égales ou supérieures à celles des producteurs américains.

Les entreprises canadiennes se sont spécialisées dans la fabrication de produits de base connexes ou de produits à plus grande valeur ajoutée. Les exportations de ces produits, y compris le gluten de blé, les fibres alimentaires, le sirop de maïs à forte concentration de fructose, l'amidon modifié et les protéines, sont supérieures aux importations de produits à faible valeur ajoutée comme la fécule de sagoutier, de manioc ou de pomme de terre. Aux termes de l'ALE, les tarifs canadiens et américains affectant l'amidon et ses co-produits disparaîtront entre 1993 et 1998.

Facteurs technologiques

Les travaux de recherche et de développement (R.-D.) effectués par l'industrie canadienne de l'amidon ont porté principalement sur l'utilisation de procédés enzymatiques

et sur le raffinement des propriétés physiques de l'amidon, notamment la taille et la solubilité de ses particules, afin de répondre à des besoins spéciaux. Parmi les nouvelles applications de ce produit, mentionnons l'utilisation de la fécule de maïs dans la fabrication de matériaux d'emballage biodégradables.

Les extracteurs de fécule de maïs par voie humide, surtout ceux des États-Unis, élargissent la gamme de leurs coproduits pour y inclure l'éthanol, des produits biochimiques et la lysine. Cette diversification leur donnera la souplesse nécessaire pour faire face aux conditions changeantes du marché.

Autres facteurs

L'industrie a exprimé son inquiétude face au niveau relativement élevé, ces derniers temps, du dollar canadien par rapport au dollar américain (figure 2). Par ailleurs, on reconnaît généralement que, dans certaines conditions économiques, une baisse sensible du dollar canadien aurait probablement un effet inflationniste. La hausse des prix et des coûts qui en découlerait sur le marché intérieur pourrait, avec le temps, annuler les avantages concurrentiels à court terme fournis par une telle baisse du dollar. En outre, les effets de la vigueur du dollar canadien peuvent être contrebalancés dans une certaine mesure par une baisse des prix des matières premières.

Évolution du milieu

Aucun changement majeur n'est à prévoir sur les marchés des amidons et des édulcorants à base de maïs. L'utilisation de ces édulcorants a atteint un plateau, car le remplacement du saccharose (sucre) par le fructose semble maintenant s'être stabilisé. La mise au point du fructose cristallin pourrait éventuellement permettre à cet édulcorant de remplacer le sucre granulé dans la cuisson et à table. À l'heure actuelle, on produit le fructose principalement sous forme de sirop, utilisé dans la transformation des aliments. Un des problèmes du fructose cristallin est sa tendance à absorber l'humidité.

En raison du programme américain de soutien du sucre, qui maintient le prix de cette denrée à un niveau élevé aux États-Unis, le Canada trouve dans ce pays un marché d'exportation assez important pour le fructose. L'utilisation d'édulcorants artificiels comme l'aspartame représente, sur les marchés intérieurs et étrangers, une autre source de concurrence pour les fabricants d'édulcorants à base de maïs.

Aux États-Unis, les extracteurs de fécule de maïs par voie humide utilisent les édulcorants comme matière première pour fabriquer des produits biochimiques.

L'utilisation de l'amidon dans la fabrication de matériaux d'emballage biodégradables, domaine très prometteur, a été limitée par les problèmes que pose la dégradation des plastiques à base d'amidon dans les décharges municipales. L'adoption progressive du compostage dans la gestion des déchets solides pourrait ouvrir de nouveaux marchés aux produits à base d'amidon, puisqu'ils se dégradent plus facilement dans de telles conditions.

L'amidon est également modifié pour remplacer le gras dans les produits alimentaires.

La production de gluten de blé a connu récemment un nouvel essor au Canada. Des progrès réalisés dans les techniques de boulangerie permettent d'utiliser de la farine de blé à teneur moyenne en protéines, mais enrichie de gluten de blé. L'addition de gluten augmente la teneur en protéines de la farine et réduit la dépendance des minoteries et des boulangeries à l'égard du blé à haute teneur en protéines. La concurrence des exportations de gluten de blé subventionnées par la CE devrait se maintenir.

La demande accrue de fibres et de protéines dans l'alimentation humaine offre aux usines de transformation des pois d'intéressantes possibilités de production et de commercialisation. L'entrée en service d'une deuxième usine dans l'ouest du Canada augmentera la capacité d'exploiter les possibilités du marché. La réglementation, dans les domaines de l'étiquetage et de la publicité, des allégations relatives aux qualités nutritives aura un effet sur le secteur de la transformation des pois pour ce qui est de la vente des fibres alimentaires et des protéines concentrées.

Les pois ne s'échangent pas à la bourse des marchandises, et leurs prix ne se sont donc pas affaissés comme l'ont fait, à cause des subventions aux exportations internationales, ceux des graines céréalières et des oléagineux négociés librement. Les usines de transformation des pois doivent faire face à la concurrence acharnée que leur livrent, sur les marchés des produits de l'amidon et des protéines, les fabricants américains d'amidon et de soya qui profitent du bas prix des céréales et des oléagineux.

Les fluctuations du cours de la pomme de terre et du volume de production devraient continuer de limiter la production de fécule à partir de ce tubercule. La gestion de l'offre de la pomme de terre, qui permettrait d'établir les prix en fonction d'une formule basée sur le coût de production, risquerait de faire augmenter le prix de cette matière première et de nuire à la compétitivité de l'industrie. Jusqu'à maintenant, le régime proposé de gestion de l'offre n'a pas encore franchi l'étape des audiences publiques et ne s'applique pas à la transformation des pommes de terre.

Une autre possibilité d'expansion pour le sous-secteur du traitement du maïs par voie humide est la production d'éthanol provenant du maïs et utilisé comme carburant. Maintenant que l'on a éliminé le plomb de l'essence, l'industrie du maïs tente de promouvoir un mélange d'éthanol et de méthanol pour remplacer le plomb comme antidétonnant. L'éthanol n'est pas encore compétitif comme substitut partiel de l'essence sans le traitement fiscal spécial qu'ont accordé certains États américains aux raffineurs d'essence. La montée des prix du pétrole brut pourrait améliorer les perspectives d'utilisation de l'éthanol comme additif à l'essence.

Principal consommateur d'amidon au Canada, le secteur du papier devrait demeurer un marché cyclique mais relativement stable aux termes de l'ALE. Les dispositions de l'ALE n'auront pas de répercussions directes sur les brasseries qui utilisent principalement des édulcorants, même si certains pays demandent, dans le cadre des négociations multilatérales, des modifications au commerce de la bière au Canada.

L'élimination des tarifs américains prévue par l'ALE pourrait ouvrir, aux États-Unis, de nouveaux marchés régionaux pour les fabricants canadiens de fécule de pomme de terre et de pois.

Au moment où nous rédigeons ce profil, l'économie du Canada de même que celle des États-Unis montrent des signes de redressement, à la suite d'une période de récession. En plus d'avoir vu leurs carnets de commandes diminuer, les entreprises du secteur de l'amidon et des produits connexes ont dû subir des pressions sous-jacentes les incitant à une restructuration à long terme. Dans certains cas, ces pressions cycliques ont eu pour effet d'accélérer le processus d'adaptation et de restructuration. Avec les signes de relance, même s'ils sont encore irréguliers, la perspective à moyen terme va s'améliorer. L'effet du phénomène sur ce secteur industriel dépendra du rythme même de la relance.

Évaluation de la compétitivité

Dans l'ensemble, le sous-secteur canadien de la fécule de maïs et du traitement du maïs par voie humide sera concurrentiel à l'échelle internationale, car il pourrait acheter son maïs à des prix comparables à ceux qui sont en vigueur aux États-Unis. Avec l'expiration des droits compensateurs, les anciennes ententes relatives aux prix et les comparaisons entre les maïs américain et canadien feraient vraisemblablement à nouveau surface. Aux termes de l'ALE, l'élimination des tarifs sur le maïs mettra le reste de l'industrie au défi de se restructurer pour faire face à la concurrence accrue et aux possibilités qui s'offriront aux États-Unis, comme dans le cas des produits en aval qui sont le fruit d'une plus grande spécialisation.

À l'heure actuelle, le sous-secteur de la fécule et du gluten de blé est concurrentiel sur les marchés intérieur et extérieur, même si la concurrence des produits européens subventionnés représente une grave menace. La disparition des mesures canadiennes de contrôle des importations applicables à la fécule et au gluten de blé pourraient accroître la concurrence sur le marché intérieur. La baisse des prix découlant de la nouvelle politique nationale de fixation des prix du blé aidera à renforcer la position concurrentielle de l'industrie.

Les fabricants de fécule de pomme de terre et de pois devraient demeurer concurrentiels dans le cadre de l'ALE, même si les avantages technologiques dont jouissent les transformateurs de pois pouvaient être partiellement neutralisés par les prix moins élevés de la matière première dont bénéficient leurs concurrents américains.

Pour plus de renseignements sur ce dossier, s'adresser à la

Direction générale des produits alimentaires
Industrie, Sciences et Technologie Canada
Objet : Amidon et produits connexes
235, rue Queen
OTTAWA (Ontario)
K1A 0H5
Tél. : (613) 954-2924
Télécopieur : (613) 941-3776

PRINCIPALES STATISTIQUES[a]

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Établissements	10	10	10	9	9	9	9	9
Emploi	1 100	1 100	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	800
Expéditions[b] (millions de $)	71	75	75	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	350

[a]Toutes ces données sont fondées sur des estimations d'ISTC. Le présent profil traite de produits fabriqués principalement par des établissements classés dans les autres industries alimentaires; CTI 1099 (Voir *Classification type des industries, 1980*, nº 12-501 au catalogue de Statistique Canada).

[b]Les données relatives aux expéditions pour les années 1983 à 1985 s'appliquent uniquement à l'amidon; les données relatives à 1990 s'appliquent à l'amidon et à ses dérivés.

n.d. : non disponible

STATISTIQUES COMMERCIALES

	1983	1984	1985	1986	1987	1988[a]	1989[a]	1990[a]
Exportations[b] (millions de $)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	83	112	113
Expéditions intérieures (millions de $)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	237
Importations[c] (millions de $)	6	13	16	36	37	81	86	108
Marché canadien (millions de $)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	345
Exportations (% des expéditions)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	32
Importations (% du marché canadien)	8	15	18	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	31

[a]Il importe de noter que les données de 1988 et des années ultérieures se fondent sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH). Avant 1988, les données sur les expéditions, les exportations et les importations étaient classifiées selon la Classification des produits industriels (CPI), la Classification des marchandises d'exportation (CME), et le Code de la classification canadienne pour le commerce international (CCCCI), respectivement. Bien que les données soient présentées comme une série chronologique, nous rappelons que le SH et les codes de classification précédents ne sont pas entièrement compatibles. Ainsi, les données de 1988 et des années ultérieures ne traduisent pas seulement les variations des tendances des expéditions, des exportations et des importations, mais aussi le changement de système de classification. Il est donc impossible d'évaluer avec précision la part respective de chacun de ces facteurs dans les totaux de 1989 et de 1990.

[b]Voir *Exportations par marchandise*, nº 65-004 au catalogue de Statistique Canada, mensuel. Avant 1988, on ne rassemblait pas de données distinctes sur l'amidon et ses dérivés.

[c]Voir *Importation par marchandise*, nº 65-007 au catalogue de Statistique Canada, mensuel. Les chiffres relatifs aux importations pour 1983 à 1985 ne s'appliquent qu'à l'amidon pour faciliter la comparaison avec les données sur les expéditions.

n.d. : non disponible

PROVENANCE DES IMPORTATIONS[a] (% de la valeur totale)

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
États-Unis	83	90	73	80	81	85	89	91
Communauté européenne	6	4	24	17	16	12	8	7
Autres	11	6	3	3	3	3	3	2

[a]Voir *Importation par marchandise*, nº 65-007 au catalogue de Statistique Canada, mensuel.

DESTINATION DES EXPORTATIONS[a] (% de la valeur totale)

	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
États-Unis	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	92	98	98
Communauté européenne	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	6	1	1
Autres	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	2	1	1

[a]Voir *Exportations par marchandise*, nº 65-004 au catalogue de Statistique Canada, mensuel.

n.d. : non disponible

PRINCIPALES SOCIÉTÉS

Nom	Pays d'appartenance	Emplacement des principaux établissements
CASCO Div. of Canada Starch Operating Company Inc.	États-Unis	Cardinal (Ontario) London (Ontario) Port Colborne (Ontario)
Produits Nacan Limitée	États-Unis	Collingwood (Ontario)
Minoteries Ogilvie Limitée	Canada	Candiac (Québec) Portage-la-Prairie (Manitoba) Thunder Bay (Ontario)
Parrheim Foods	Canada	Saskatoon (Saskatchewan)
F.W. Pirie Co. Ltd.	Canada	Grand Falls (Nouveau-Brunswick)

Imprimé sur du papier contenant des fibres recyclées.